

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 12 mai
2025 à 16h30 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine
Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
 Madame Noëlla Daraiche, conseillère
 Monsieur Albin Fournier, conseiller
 Madame Sylvie Langlois, conseillère
 Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
 Monsieur Denis Lavoie conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre
la séance.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :
Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés,
membres du conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine,
étant tous présents à la salle des délibérations le 12 mai 2025 à 15 h 30,
renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance
extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

2025-05-466

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents
que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum ;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ; ®
- 3. Fonds de visibilité Innergex®
- 4. Avis juridique®
- 5. Période de questions ;
- 6. Levée de la séance ;

2025-05-467

Fonds de visibilité Innergex 2025

Sur proposition de Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers
présents

QUE les projets ainsi que les montants suivants sont acceptés ;

PROJETS PONCTUELS

ORGANISMES	MONTANTS ACCORDÉS
Club motoneige Rapide-Blanc eng	1 000 \$
La Fabrique Ste-Marie Madeleine	1000 \$
Administration Portuaire	1 000 \$
Comité bénévoles diner de Noël	1 000 \$
Comité de valorisation	1 000 \$

Total	5 000 \$

Projets structurants

Organismes	Montant accordé
Faune Madeleine inc.	5 000 \$
Administration Portuaire	10 000 \$
Société gestion rivière Madeleine	10 000 \$
Fabrique Ste-Marie-Madeleine	3 000\$
Comité de valorisation	7 000 \$
Club de motoneige Rapide Blanc inc	5 000
Total	40 000 \$

2025-05-468

Avis juridique

Considérant le jugement rendu contre l’inspecteur municipal le 5 mai dernier ;

Considérant que le conseil ne veut pas porter préjudice ni à l’employé, ni à l’organisation dans son ensemble ;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement de demander un avis juridique à notre firme d’avocat, afin d’être en mesure de répondre aux question du public.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l’assemblée

2025-05-469

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l’assemblée soit levée, il est 17h.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaux à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il convient au sens de l’article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général